

CABINET DU PRESIDENT

BORDEREAU D'ENVOI N° 19/CAB/BP/NL/N°597

DESTINATAIRE

**Patrick JAUBERT
Directeur Général Adjoint
Aménagement Habitat Solidarité**

OBSERVATIONS

Veillez trouver ci-joint correspondance du SITOMAT relative au projet de modification N°4 du PLU La Seyne.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement

Transmise pour attribution

Le 09/07/19

**Benoît PELLETIER
Chef de Cabinet**



Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83200 TOULON

Tél. : 04 94 89 64 94
Fax : 04 94 22 37 30
Courriel : contact@sittomat.fr

www.sittomat.fr

Le Président

Toulon le 13 juin 2019

Monsieur Hubert FALCO
Président de la Métropole Toulon Provence
Méditerranée
Maire de Toulon
Ancien Ministre
107 Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON Cedex 9

JGdG/SL/2019-910

Objet : Projet de Modification n°4 du PLU – La Seyne sur Mer


Monsieur le Président,

Dans le cadre des modifications du PLU, le SITTOMAT se permet de rappeler les règles générales au niveau de la mise en place des points d'apport volontaire et des moyens techniques nécessaires à la collecte sélective à savoir :

- Prévoir des réservations foncières pour constituer des déchetteries.
Au vu de la population de La Seyne sur Mer, 2 sites seraient nécessaires
- Prévoir des réservations foncières pour l'implantation de Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective enterrés, semi-enterrés ou de surfaces pour les quartiers non desservis par une collecte en porte à porte.
- Prévoir pour l'ensemble de la commune, des réservations foncières nécessaires à la mise en place de Points d'Apport Volontaire enterrés, semi-enterrés ou de surfaces pour la collecte du verre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.


Jean-Guy di GIORGIO
Président du SITTOMAT
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de MTPM
Adjoint au Maire de Toulon

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'AIRE TOULONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DU GAPEAU : Belgentier, La Farède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME : Bandol, Evenos, La Cadière, Le Beausset, Le Castellet, Riboux, Sanary, Saint-Cyr, Signes

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE : Carqueiranne, Hyères, La Crau, La Garde, La Seyne, La Valette, Le Pradet, Le Revest, Ollioules, St-Mandrier, Six-Fours, Toulon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GOLFE DE ST-TROPEZ : Cavalaire, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, La Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel, St-Tropez, Ste-Maxime

F R A N Ç A I S E
R È P U B L I Q U E